Baromètre Salariés

Secteur santé • Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers

CONTRATS DE TRAVAIL

2015

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur santé.
Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.

CDI LARGEMENT MAJORITAIRE

Le taux moyen de CDI est élevé (88 %) et légèrement supérieur à la moyenne du secteur santé.
Cette répartition selon les types de contrats est très stable sur les cinq dernières années.

CONTRATS DIFFÉRENTS EN FONCTION DES TRANCHES D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans se voient proposer une variété plus importante de contrats. Même si le CDI est le contrat le plus répandu, 24 % de ces salariés intègrent les entreprises avec un autre contrat et principalement un CDD.
Dans les autres tranches d'âge, le CDI est le contrat de référence et le taux de CDD baisse notablement.

Secteur santé

Branche professionnelle

Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers

Répartition des salariés par type de contrat de travail en 2012

Contrat			Ompl
CDI	88 %	85 %	85 %
CDD	12 %	11 %	11 %
Apprentissage	0 %	3 %	2 %
Autres contrats	0 %	0 %	2 %

Autres contrats = stagiaires, contrats aidés.

Type de contrat de travail par tranche d'âge

Tranche d'âge/contrat		
< 35 ans	100 %	100 %
CDI	76 %	71 %
CDD	23 %	20 %
Apprentissage	1 %	8 %
Autres contrats	0 %	1 %
35-50 ans	100 %	100 %
CDI	94 %	94 %
CDD	5 %	6 %
Apprentissage	0 %	0 %
Autres contrats	0 %	0 %
50 ans et +	100 %	100 %
CDI	93 %	94 %
CDD	7 %	6 %
Apprentissage	0 %	0 %
Autres contrats	0 %	0 %

Dans la branche, le taux de CDI est de 76 % pour les moins de 35 ans. Le total de 100 % s'applique à chaque tranche d'âge.

www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr
4, rue du Colonel Driant • 75046 Paris Cedex 01 • ompl@actalians.fr

Ompl
Observatoire des métiers dans les professions libérales

JEUNES SALARIÉS PLUS SOUVENT EN CDD

Le taux de CDD diffère selon les tranches d'âge.

- Il est élevé chez les jeunes, 23 % en moyenne chez les moins de 35 ans.
- Il tombe en revanche à un niveau faible dans les tranches d'âge supérieures : 5 % et 7 % et devient le contrat de travail de référence.

TAUX DE CDD PEU FLUCTUANT

L'emploi en CDD est faible sur l'ensemble des régions et varie peu. Deux régions sont un peu au-dessus de la moyenne nationale : la Bretagne et les DOM.

Taux de CDD par tranche d'âge

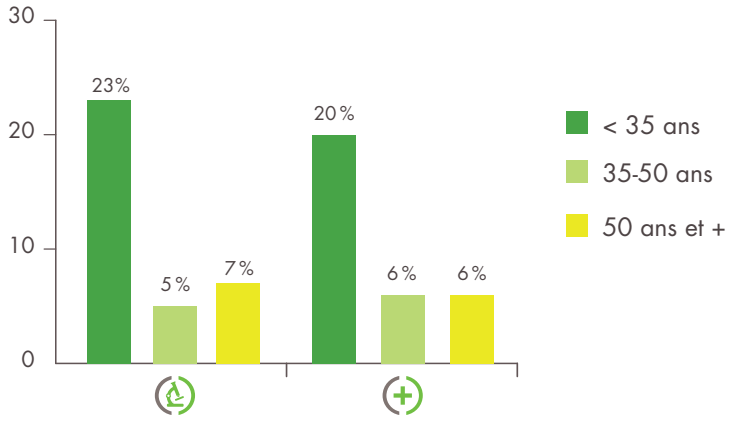

Répartition des salariés en CDD par région

Région		
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine	9 %	9 %
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	12 %	11 %
Auvergne, Rhône-Alpes	13 %	12 %
Bourgogne, Franche-Comté	14 %	11 %
Bretagne	16 %	13 %
Centre	10 %	10 %
Corse	9 %	13 %
DOM	15 %	14 %
Île-de-France	10 %	11 %
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	13 %	12 %
Normandie	14 %	12 %
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	11 %	10 %
Pays de la Loire	13 %	12 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 %	11 %
Moyenne	**12 %**	**11 %**

Source : DADS 2012